

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NO LAS-0014-15**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 octobre 2015 le règlement suivant :

LAS-0014-15 Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro LAS-0014, de manière à intégrer les secteurs de PIIA du Village des Rapides et des boulevards Shevchenko et Bishop-Power

Ce règlement est entré en vigueur le 27 octobre 2015, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le Greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55 avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 5 novembre 2015.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW
NO. LAS-0014-15**

APUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on October 5, 2015, the following bylaw:

LAS-0014-15 Bylaw amending Bylaw concerning Plans for Construction and Architectural Integration (PIIA) No. LAS-0014 so as to integrate sectors PIIA of Village des Rapides and Shevchenko and Bishop-Power Boulevards.

This Bylaw has taken effect on October 27, 2015, the date that the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This Bylaw may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on November 5, 2015.